

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD)

Atelier de RIOB
III^{ème} Forum Mondial de l'Eau Kyoto (Japon)
20 mars 2003

TITRE

**La Gestion Durable des Ressources Naturelles Sans
Frontières : Le Massif du Fouta Djallon.**

Présenté par:* Yacine SOW

Chef du Service de Restauration
et d'Aménagement Intégré du
Massif du Fouta Djallon
SRAI/MFD/MAE

* Dr Antonio CARRILLO
Conseiller Forestier/GTZ
auprès du Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)

La Gestion Durable des Ressources Naturelles Sans Frontières : Le Massif du Fouta Djallon

Présentation Générale de la République de Guinée

La République de Guinée est située au Sud-Ouest de l'Afrique Occidentale avec une superficie de 245.857 Km. C'est un pays côtier avec 300 Km de littoral atlantique.

Le pays possède un climat à deux saisons dont la durée varie selon les régions. La saison des pluies varie de 3 mois au Nord à plus de 9 mois au Sud-Est. La hauteur d'eau annuelle varie de 5000 mm (Mont Kakoulima, Zone côtière) à 1300 mm ; les précipitations culminent partout en juillet et août.

La diversité des conditions écologiques permet de diviser le territoire en quatre régions bien distinctes : la Basse Guinée, la Moyenne Guinée (Fouta Djallon), la Haute Guinée et la Guinée Forestière.

Le Massif du Fouta Djallon

Géographie

- Le Massif du Fouta Djallon (MFD) est constitué d'un ensemble de hauts plateaux situés à une altitude comprise entre 500 et 1500 m. Il couvre la partie Nord –Ouest de la République de Guinée et se prolonge en Sierra Leone, en Guinée Bissau, au Sénégal et au Mali. Avec ses extensions physiques il couvre une superficie d'environ 120.000 Km². En République de Guinée, il s'étend sur la région naturelle de la Moyenne Guinée et se prolonge en Guinée Maritime ou Basse Guinée et en Haute Guinée, soit une superficie de 60.000 Km².
- Sur le plan agro-écologique, le Massif du Fouta Djallon est subdivisé en 4 grands écosystèmes :
 - (i) une savane soudano-guinéenne au Nord-Est,
 - (ii) une zone de forêt sèche au Nord – Ouest,
 - (iii) une zone de hauts plateaux au Centre et,
 - (iv) une zone de plaines humides au Sud.

Cette diversité écologique se double d'une importante biodiversité ; la région abrite de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines sont considérées comme endémiques et devant faire l'objet d'une protection particulière.

- Le Massif est caractérisé par son immense réseau hydrographique. On estime qu'il existe environ 8000 sources d'eau dans le Massif du Fouta Djallon considéré comme le Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux fleuves et rivières de l'Afrique de l'Ouest prennent naissance dans le Massif et se jettent dans l'Océan Atlantique, depuis Saint Louis au Sénégal jusqu'à Port Harcourt au Nigeria.

Les principaux fleuves issus du Massif du Fouta Djallon sont : Niger (4.183 Km), Sénégal (1.609 Km), Gambie (1.126 Km), Koliba/Corubal et le Konkouré

En raison des caractéristiques morphologiques du Massif, son réseau hydrologique offre de grandes possibilités d'aménagement hydrauliques de toutes tailles à buts simples ou multiples pouvant couvrir les besoins locaux, nationaux et sous-régionaux, dans les domaines :

- de l'approvisionnement en eau potable et industrielle des établissements humains et celui du bétail ;
- de la production d'énergie hydro-électrique;
- de l'irrigation des terres pour une agriculture fixe intensive, préservatrice de l'environnement ;
- de la régularisation de cours d'eau pour tous les usages d'eau dans les pays situés à l'aval.

Le Massif du Fouta Djallon, qui ne couvre que 20% du territoire de la République de Guinée renferme plus de 40% des habitants du pays ; 40% du cheptel s'y trouve également.

Outre ces ressources humaines, animales et en eau, le Massif recèle d'importantes ressources minières dont la mise en valeur peut profiter à l'ensemble de la Sous-région.

Cependant, l'équilibre écologique du Massif du Fouta Djallon est fortement bouleversé par les actions combinées des populations et du bétail, tous en croissance rapide.

Problématique de Développement

La problématique de développement du Fouta Djallon est dominée par la dégradation accélérée des ressources naturelles suites aux situations suivantes :

- (i) les pratiques traditionnelles d'une agriculture itinérante sur brûlis avec des temps de jachère de plus en plus courts et qui n'épargnent pas les versants à pente abrupte ;
- (ii) les coupes abusives de forêts pour satisfaire les besoins sans cesse croissants en bois de chauffe et en bois de service ;
- (iii) les feux de brousse incontrôlés ; et
- (iv) les surpâturages qui réduisent fortement le couvert végétal exposant les sols à l'assèchement.

Face à cette situation, la République de Guinée, les pays de la Sous-région et la Communauté internationale se sont mobilisés pour engager des actions visant à arrêter et en fin de compte à inverser le processus de dégradation des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.

En d'autres termes toute intervention de développement doit s'inscrire dans une logique de développement durable.

Les principales interventions ont été conçues et conduites dans le cadre du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

(PRAI/MFD) à travers différents projets de développement rural et/ou de gestion des ressources naturelles implantés dans la région.

Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

Le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) concerne 8 Etats membres de la sous-région : la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Léone.

Il a été initié en 1981 par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme action prioritaire du plan de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités en Afrique.

L'objectif du Programme régional est d'assurer la protection de l'environnement et le développement des ressources naturelles disponibles dans le Massif du Fouta Djallon en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région et de celles des régions arrosées par les fleuves originaires du Massif.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du programme régional comprend 3 étapes :

- (i) une étape de préparation,
 - (ii) une étape d'expérimentation et,
 - (iii) une étape de réalisation à grande échelle.
- La première étape (1981 - 1987) a consisté à la mise en place des infrastructures et des structures de travail dont le Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (SRAI/MFD) et, d'autre part l'établissement d'un diagnostic sur les causes et l'état de la dégradation des ressources naturelles, l'identification de 12 bassins versants suivi de l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour la régularisation du régime des cours d'eau partagés et l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.
 - La deuxième étape (1988-1998) a consisté à la mise en œuvre des projets expérimentaux à travers l'approche d'aménagement des bassins versants dits « Bassins Représentatifs Pilotes (BRP) ».

Ces projets visent à concevoir et à exécuter des actions des ressources et d'aménagement intégré des bassins versants en vue de la mise au point de stratégie de type d'intervention applicable à des zones agro-écologiques similaires. Cette approche d'expérimentation a retenu l'attention des bailleurs de fonds qui ont financé l'exécution de 4 projets BRP, à savoir :

- (i) Le PNUD pour le BRP de Guétouya dans le bassin fluvial de Konkouré (Préfecture de Pita) à travers le projet GUI 86/012. Celui-ci avait auparavant cofinancé le projet RAF/81/060 qui avait servi à définir la stratégie de restauration et d'aménagement intégré des bassins versants du Massif grâce à l'appui du SRAI/MFD.
- (ii) La Coopération Française pour le BRP/source Bafing à Tolo (Préfecture de Mamou) dans le bassin du fleuve du Sénégal, et le BRP de Balè pour le bassin du fleuve Kaba à travers le projet de gestion des espaces ruraux et des forêts (GERF)

- (iii) L'USAID pour les BRP de Dissa, Koundou et Diaforé, respectivement dans les bassins fluviaux du Kolentè, du Koliba/Corubal et du Sénégal, à travers le projet de gestion des ressources naturelles (PGRN).
- (iv) L'Union Européenne pour les BRP du Haut Niger et la Haute Gambie à travers le programme régional d'aménagement des bassins versants (PRABV).

Le Programme régional a été étendu à la création et à la gestion de deux parcs nationaux (le Parc Badiar en Moyenne Guinée et le Parc Mafou en Haute Guinée) et deux aires protégées transfrontalières (Guinée – Guinée Bissau et Guinée – Mali).

En plus de ces programmes régionaux d'autres interventions, initiées par le gouvernement en partenariat avec des agences et des ONG du développement, sont en cours ou en préparation. Il s'agit de :

- (i) Le Programme d'appui aux communautés rurales (PACV) ; cofinancé par la Banque Mondiale, le FIDA, et l'AFD (2000 – 2011). C'est un programme national sur 12 ans qui devrait toucher les 303 communautés rurales de développement du pays.
- (ii) Le Programme d'appui à l'élevage (PAE) ; financé par l'AFD, il appuie la fédération des éleveurs de Moyenne Guinée à travers les appuis à l'amélioration de la santé animale, le développement des infrastructures vétérinaires et la gestion des ressources pastorales.
- (iii) Le Projet d'appui aux petits exploitants de Basse Guinée Nord (PAPE-BGN), financé par le FIDA, il vise le développement agricole durable de la zone.
- (iv) Le Projet de développement rural des préfectures de Dabola et Dinguiraye (PDD) ; financé par l'Union Européenne, il mène des actions de développement rural et de gestion des ressources naturelles dans les 2 préfectures.
- (v) Le Programme de réhabilitation agricole et l'appui au développement local (PRAADEL) ; financé par le FIDA, le programme couvre les préfectures de Koubia, Mali et Tougué ainsi que les parties Nord des préfectures de Labé et de Lélouma. Il vise à diminuer la dégradation des ressources naturelles et préserver l'environnement dans un contexte de développement agricole durable.
- (vi) Le Projet Hydraulique villageoise, financé par la coopération allemande à travers la KFW. Il vise à approvisionner les zones rurales en eau à usage multiple (810 points d'eau), notamment dans les préfectures de Mali, Koubia, Lélouma et Téliélé.
- (vii) Le Programme de développement rural intégré du Fouta Djallon (PDRI/MFD) ; financé par la BID, il couvre les préfectures de Mali et Lélouma et vise à assurer la sécurité alimentaire, à protéger l'environnement et à désenclaver les zones de production.
- (viii) Le Projet d'appui aux actions d'auto-promotion et aux technologies appropriées (P/4A/TA/GTZ) ; financé par la coopération allemande, ce

projet vise l'augmentation des revenus et la promotion de l'emploi par l'auto-promotion des groupes d'artisans,

- (ix) Le Projet d'appui à la foresterie communautaire et privée (PAFCOP) ; financé par la Coopération allemande, il appui la diffusion de la législation forestière et de la faune, l'actualisation du Programme Forestier National et la restauration de l'administration forestière.
- (x) Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) s'est engagé à cofinancer un programme régional d'aménagement intégré du Massif du Fouta Djallon. Un financement a été mobilisé pour mener des études techniques et institutionnelles préparatoires à sa mise en œuvre, lesquelles devraient démarrer dès janvier 2003.

Les résultats attendus de ces études concernent les actions suivantes :

- (i) l'élaboration du statut juridique affirmant le caractère international du Massif du Fouta Djallon,
- (ii) l'élaboration d'une convention-cadre de coopération des pays tributaires des fleuves du Massif, et
- (iii) l'élaboration d'un plan stratégique d'action basé sur une vision globale des problèmes d'aménagement du Massif du Fouta Djallon

L'évaluation de ces projets, effectuée en 1998, a mis en évidence bon nombre de résultats positifs mais a relevé aussi des faiblesses, en particulier l'insuffisance d'indicateurs pertinents pour le suivi évaluation et l'analyse d'impact, le manque d'un cadre approprié de concertation entre les différents intervenants. D'où l'implication d'un autre partenaire en l'occurrence la GTZ à travers le Conseiller Forestier auprès du Ministère Guinéen de l'Agriculture et de l'Elevage désigné comme point focal pour faciliter et appuyer la concertation entre les différents acteurs opérant dans le Massif du Fouta Djallon.

Grâce donc à l'appui du MMCCD (Mécanisme Mondial des Nations Unies de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification), du PCF/GTZ et d'autres partenaires, le Gouvernement guinéen a pu organiser deux ateliers de concertation (2001 et 2002) à Labé au cœur du MFD. Le SRAI-MFD en assure le secrétariat .

Le 1^{er} atelier de concertation a recommandé la création de l'Observatoire régional du développement durable du Massif du Fouta Djallon, dont le projet préparé par le Gouvernement guinéen avec l'appui du MMCCD, sera bientôt soumis au financement des potentiels bailleurs de fonds intervenant dans le Massif.

- La troisième étape (1999 -) consiste en la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions entreprises pendant la deuxième phase, en la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans le PRAI-MFD et à l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour la gestion et le développement durable du Massif du Fouta Djallon.

Institutions de Développement

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRAI-MFD, plusieurs institutions spécialisées ont été créées, notamment :

- (i) Le Service de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (SRAI/MFD) ; créé par décret en 1981, il a pour objet la restauration et l'aménagement intégré des potentialités agricoles, hydrauliques, pastorales et forestières du Massif du Fouta Djallon en vue d'une meilleure conservation et protection des ressources en eau du Massif. L'Arrêté ministériel N° 4018/MAE/SGG/99 portant attribution du SRAI/MFD inscrit ce service dans le cadre sous-régional de lutte contre la désertification et fait un instrument de mise en œuvre des différentes conventions internationales (désertification, biodiversité, changement climatique) de gestion des ressources naturelles et aires protégées à l'échelle du Massif du Fouta Djallon et de ses zones d'extension sous-régionales. Il lui donne aussi mandat de servir de cadre de concertation et de coordination et d'assurer le suivi et évaluation des programmes, projets et toutes les interventions dans le Massif du Fouta Djallon et de ses zones d'extension. Le 1^{er} atelier de concertation de Labé a renforcé sa vocation régionale en lui confiant son Secrétariat.
- (ii) le Comité national de coordination technique (CNCT) du PRAI-MFD ; créé en 1981, il est chargé d'assurer la coordination et l'harmonisation des activités de ce programme en République de Guinée. Il existe un point focal similaire dans les pays membres du PRAI-MFD.
- (iii) Le Bureau de coordination international de l'OUA (BCI/OUA) ; créé en 1984 par l'OUA , il a pour mandat d'assurer la coordination internationale du programme. La troisième Conférence Ministérielle du PRAI/MFD, tenue à Bamako en juillet 1999 a décidé du transfert de la tutelle de ce bureau de l'OUA à la CEDEAO.
- (iv) En plus de ces structures techniques, il existe d'autres structures de concertation et de suivi du PRAI/MFD, composées de représentants des Etats membres et des organisations intergouvernementales Sous-régionales (ABN, OMVG, OMVS). Il s'agit du Comité consultatif régional (CCR) et de la Conférence ministérielle (CM) du PRAI/MFD.

Particularité du programme régional :

L'aspect particulier du programme régional est la synergie qu'il suscite à trois (3) niveaux différents :

- (i) Le niveau local : les acteurs de développement réalisent divers programmes et projets liés à la gestion durable des ressources naturelles (ONG, Opérateurs privés, institutions de l'Etat appuyées par la coopération bi et multilatérale).
- (ii) Le niveau régional : existence d'une dynamique de coopération entre 8 pays Ouest africains tributaires des eaux en provenance du Massif du Fouta Djallon. La Conférence ministérielle (CM) est la plus haute instance de décisions des pays membres du PRAI/MFD ; elle est précédée de la réunion des experts des Etats à travers le Comité Consultatif Régional (CCR).
- (iii) Le niveau international : le Massif du Fouta Djallon est une zone privilégiée d'application des différentes conventions internationales, notamment celles qui concernent la lutte contre la désertification, la préservation de la biodiversité, le changement climatique, et les zones humides (Ramsar), etc.

Ainsi les activités de gestion durable et de conservation se nouent et se développent actuellement dans le domaine politique de la sous-région, avec des effets de synergie verticale (du niveau local au niveau international) et horizontale (entre les acteurs eux-mêmes à chaque niveau). De cette façon, le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon offre un bon exemple de Coopération à partir duquel le double emploi peut être évité, c'est à dire une utilisation rationnelle des ressources financières et humaines pour atteindre les mêmes objectifs de développement.

Entre les éléments qui résultent de cette synergie, lesquels contribuent au développement durable, il est facile de reconnaître l'énorme contribution que le programme régional fait pour la prévention des conflits, étant donné que le contexte de la concertation à trois (3) niveaux offre les meilleures opportunités de résoudre ensemble par voie de négociations les problèmes liés à la gestion des ressources en eau provenant du Massif du Fouta Djallon. Il suffit de rappeler que les récents affrontements transfrontaliers et autres disputes dans la région, sont en partie dus au manque de plate-forme de concertation qui aurait permis d'aboutir à des solutions négociées (ressources minières, forestières, etc.) La ressource en eau est d'une grande importance stratégique pour la survie et le développement des pays de la région.

Les efforts louables actuels de concertation du Programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon constituent un investissement très important pour le devenir de la région Ouest africaine.